

Passerini a donc eu raison d'écrire : Ideo status Religionis absolute omnibus convenit, et in eo omnes proficere possunt, si alias sint liberi a vinculis matrimonii, vel similibus, quæ impediunt simpliciter ingressum Religionis. Et bene admonet D. Thomas quod religio non est armamentum Saul quod solum aptetur Sauli : sed est bonum omnibus conveniens, in quo omnis potest per Dei gratiam pervenire ad sempiternam requiem animarum. (De hom. statibus et officiis, q. 189, a. X, n. 23.)

L'abbé Berthier s'est appliqué à semer cette doctrine partout dans ses excellents livres sur la vocation et dans son « Abrégé de théologie. » Voici en particulier ce qu'il dit dans son opuscule « Quelle est ma vocation », p. 78. Après avoir rappelé, avec Corneille Lapierre, que Dieu n'a pas voulu prescrire à chaque homme le choix d'un état particulier, en le laissant libre à cet égard comme dans beaucoup d'autres déterminations à prendre, et qu'il est de la sagesse de sa providence, dès que l'homme a fait son choix, de ne pas l'abandonner, et de lui donner les grâces nécessaires pour se sauver dans l'état choisi par lui, il continue :

Théophile. — Quelle consolante et large doctrine.

Le missionnaire. — Elle est surtout pratique. L'expérience prouve que bien des jeunes gens n'ont aucune marque particulière de vocation divine à tel ou tel autre état. Ils se trouveraient donc dans un embarras inextricable, s'ils n'étaient pas libres dans leur choix, et si, en choisissant un état librement et avec une intention droite, ils venaient à se priver des grâces que Dieu leur réserve et à compromettre leur salut. Leurs directeurs ne seraient pas moins embarrassés qu'eux ; car quand Dieu ne manifeste pas clairement ses desseins, il n'est pas facile de les connaître.

Dans le même sens, l'abbé Berthier a encore écrit (*Abrégé de Théol.*, n. 3341) : « Qu'on ne craigne pas, en exhortant quelqu'un à la vie religieuse, de la lui faire embrasser sans vocation (1) ; car les paroles d'un homme, sans un mouve-

(1) Il ne s'agit pas ici évidemment de pousser dans la vie religieuse une personne qui n'en aurait ni le goût, ni le désir, et qui ne voudrait pas en remplir les obligations, c'est-à-dire qui ne serait pas inclinée à le faire par une motion de la grâce. Saint Thomas (2a 2æ, q. 189, a. 9) dit que ceux qui engagent les autres à entrer en religion non seulement ne pèchent pas, mais ils méritent une grande